

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'intérieur

ARRETE du 23 DEC. 2020

approuvant des modifications apportées aux statuts de la fondation
reconnue d'utilité publique dite « Fondation de l'Ecole Polytechnique »

NOR : INTD2021846A

Le ministre de l'intérieur,

Sur le rapport du directeur des libertés publiques et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 modifiée sur le développement du mécénat, notamment son article 18 ;

Vu le décret n° 2007-807 du 11 mai 2007 relatif aux associations, fondations, congrégations et établissements publics du culte et portant application de l'article 910 du code civil, notamment son article 9 ;

Vu le décret du 23 juin 1987 qui a reconnu la fondation dite « Fondation de l'Ecole Polytechnique », dont le siège est à Palaiseau (91), comme établissement d'utilité publique, et l'arrêté du 8 janvier 2010 qui a approuvé en dernier lieu la modification de ses statuts ;

Vu, en date du 3 juin 2020, la délibération du conseil d'administration de la fondation ;

Vu, en date du 16 septembre 2020, l'avis du ministre de l'économie, des finances et de la relance ;

Vu, en date du 3 août 2020, la lettre du ministre de l'intérieur à la ministre des armées ;

Vu les nouveaux statuts proposés ;

Vu les pièces établissant la situation financière de la fondation ;

Vu les autres pièces du dossier ;

Conformément à l'avis du Conseil d'Etat (section de l'intérieur),

Arrête :

Article 1^{er}

La fondation dite « Fondation de l'Ecole Polytechnique » dont le siège est à Palaiseau (91) et qui a été reconnue d'utilité publique par décret du 23 juin 1987, est régie désormais par les statuts annexés au présent arrêté.

Article 2

Le directeur des libertés publiques et des affaires juridiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le **23 DEC. 2020**

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation,

L'adjointe au chef du bureau
des Associations et Fondations


Laurence TROCCAZ